

LE MADAWASKA

J.-C. FREDERICTON, N.-B. JOUCHER, éditeur-proprétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

L'Esprit d'Economie de la Commission Scolaire

Les anciens commissaires se montrent sous leur vrai jour: l'intérêt personnel avant tout — Ils ont réduit le salaire des institutrices mais n'entendent pas réduire celui du secrétaire.

Messieurs les commissaires d'école ont eu, samedi dernier, leur première réunion annuelle pour le terme 1926-27. Elle était attendue avec impatience puisque l'ordre du jour comprenait le choix d'un nouveau secrétaire.

Au cours de l'assemblée annuelle, plusieurs contribuables avaient manifesté l'opinion que le secrétaire ne devrait pas être un commissaire, comme par le passé, et que son salaire devrait être fixé par la commission. Tel était aussi le programme du nouveau commissaire choisi unanimement par une des plus grandes assemblées de contribuables encore jamais vues. Ce choix était très significatif: tous adoptaient le programme du Dr Laporte.

Mais qu'importe le sentiment du peuple à des individus ignorants et sans principes. Le mariage contre lequel nous avons à maintes reprises manifesté nos craintes, a eu lieu samedi dernier. M.M. Richards et Martin ont refusé de seconder la motion du Dr Laporte demandant que le secrétaire soit choisi en dehors du bureau des commissaires; ils ont également refusé de seconder une autre motion du Dr Laporte de réduire le salaire du secrétaire à douze cents dollars — réduction qui aurait permis à la commission d'économiser un millier de dollars. M. Richards a proposé que M. Martin soit élu président des commissaires et ce dernier lui a rendu l'honneur en le proposant secrétaire de la commission au même salaire que l'an dernier. Le mariage était perpétré et les effets néfastes d'un intérêt personnel qui prime tout, en sont les résultats. Et ceci s'est fait sans considérer les applications de quatre contribuables qui désiraient remplir la position de secrétaire au salaire proposé par le Dr Laporte. Voilà l'esprit d'économie des auteurs de la réduction des salaires du personnel enseignant.

M. Richards s'est opposé à la motion de son confrère en prétendant qu'il n'est que juste que les commissaires soient secrétaire à tour de rôle pour les récompenser des services rendus pendant des années, sans rémunération. Quel service M. Richards prétend-il avoir rendu au district d'école depuis qu'il siège sur la commission? A l'accusation portée contre lui par l'ex-principal, il n'a pas répondu. Son silence l'accusait davantage. Pourquoi n'a-t-il pas répondu en expliquant tous les services qu'il avait rendus?

Depuis longtemps nous prévoyions que cette alliance Richards-Martin nuirait au progrès de notre école. Certains contribuables influents s'en sont ri, et voilà que la note va nous coûter aujourd'hui plus d'un millier de dollars. Et il y a tout lieu de croire que le voyage de nocce se fera en automobile.

Nous donnons à la suite de ces quelques remarques, le compte-rendu détaillé de l'assemblée d'école. Nous essaierons, autant qu'il sera possible, de publier le rapport de chacune de ces assemblées. Il s'y passe parfois des choses très intéressantes pour les contribuables.

J.-G. B.

La Commission Scolaire Tient Sa Première Assemblée

Samedi dernier à 2 heures de l'après-midi, la commission scolaire tenait sa première réunion, depuis l'assemblée annuelle des contribuables.

Étaient présents: Messieurs Denis M. Martin, T. M. Richards, Pio H. Laporte et L. R. Bélauger, commissaire sortant de charge.

Le secrétaire dit que le premier devoir de la commission est de se choisir des officiers.

Le Dr Laporte propose que M. T. M. Richards soit maintenu comme président de la commission, celui-ci s'excuse et propose que M. Denis Martin soit nommé à cette position, le Dr Laporte seconde et la motion est acceptée.

Le Dr Laporte propose qu'à l'avenir le secrétaire de la commission scolaire soit choisi en dehors du personnel de la commission — M. T. M. Richards s'objecte et désire savoir pour quelles raisons on ferait ce changement. Le Dr Laporte dit qu'il y a plusieurs bonnes raisons.

Il n'y a que trois commissaires, le commissaire est celui qui décide et ordonne; le secrétaire est celui qui doit exécuter les ordres. Le secrétaire recevant une forte

rémunération pour ses services, n'est plus libre et ses décisions comme commissaire peuvent, en certaines circonstances, être influencées par son intérêt; de plus, la surveillance du bon fonctionnement des écoles est une des charges principales du secrétaire. Il en résulterait un malaise dans le bureau des commissaires au cas où celui-ci serait obligé de forcer un de ses membres à faire son devoir. L'administration serait facile et probablement meilleure si on avait affaire à un employé engagé en dehors de la commission.

M. T. M. Richards dit que dans le passé le secrétaire faisait partie de la commission et qu'on a pas eu raison de s'en plaindre — de plus il n'est que juste que les commissaires à tour de rôle aient l'avantage d'occuper cette position en récompense des services rendus.

La motion n'est pas secondée, alors T. M. Richards propose secondé par M. Denis Martin que le secrétaire soit choisi parmi les membres de la commission. La proposition est acceptée.

Le Dr Pio H. Laporte propose qu'à l'avenir le salaire du secrétaire soit de \$1200 par an.

M. Denis Martin croit qu'il ne serait pas prudent de changer la manière actuelle de nommer le secrétaire. — Bien que depuis quelques années la commission de 5%

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

L'EPHEMERE ROYAUME D'ARAUCANIE

On a souvent répété que l'Amérique avait le monopole des excentricités. Ceci n'est pas absolument exact, car d'autres pays, et notamment la France, ont produit des êtres d'originalité peu commune. Le plus étrange de ceux-ci est sans doute ce de Tounéins, fils d'un boucher, avoué à Périgueux en Dordogne, qui, pris de la soif des aventures et peut-être séduit par l'exemple du coup d'état exécuté par Napoléon III, se fit proclamer Roi d'Araucanie en 1861. De Tounéins avait de la faconde et de l'audace: il n'était pas pour rien compatriote de Cyrano. Il sut convaincre les naturels de cette province chilienne qu'ils avaient besoin d'un souverain; et se fit couronner sous le nom d'Orelie-Antoine Ier. La chose fit grand bruit à l'époque, comme bien l'on pense. Les boulevardiers parisiens considérèrent l'avènement d'Orelie comme une colossale et désoyante fumisterie. Mais le gouvernement du Chili ne l'entendit pas ainsi; et un détachement de troupes eut vite fait de renverser le trop entreprenant perigourdin, lequel fut plongé dans les cachots. Napoléon III intervint. Peut-être avait-il, en sa qualité de parvenu, une secrète sympathie pour son imitateur maladroit. Toujours est-il que le

Roi d'Araucanie revint en France, après quelques tentatives infructueuses pour rassasier le pouver. Il fut, à Paris, l'objet d'une vive curiosité, aussi éphémère d'ailleurs que son règne. Bientôt il tomba dans l'oubli, car on se fatigua de sa personnalité grotesque et de ses doléances stériles. Ruiné, sans vrais amis, il finit par prendre une place de garçon de café à Asnières, près de Paris. Il mourut obscurément en 1878. Ce qu'on ignore généralement est qu'Orelie-Antoine avait une fille, la "Princesse Marguerite", qui, pendant le court règne de son père, reçut une libérale pension, prélevée sur le trésor public d'Araucanie. Restée en France, elle mena grand train, et fut plusieurs fois demandée en mariage, comme un "bon parti". Elle accorda gracieusement sa main à un officier danois, qui lui avait sauvé la vie dans un naufrage. Toutefois, le royal roman fut de brève durée. Le "prince" se suicida avant même qu'Orelie eût été déposé. Marguerite alla vivre en Danemark; mais ses sources venant à manquer, dut se réfugier dans un dépit de mendicité, où elle mourut il n'y a pas longtemps.

Sic transit gloria mundi!

George-Nestler-Tricoché.

accordée au secrétaire, sur la collection des taxes ait donné près de \$2500 par an, il est possible que cette somme soit beaucoup au-dessous de \$1200, si les gros payeurs de taxe veulent profiter de l'escompte de 5% qui leur est accordé en payant dans les 30 jours après avis. La compagnie Fraser a une taxe de \$30,400 à payer cette année. Si elle profite de l'escompte elle réduira, à elle seule, la commission de \$1500.

M. T. M. Richards dit que cette question de salaire fixe a déjà été discutée aux assemblées des contribuables et que l'opinion générale a été de laisser la rémunération du secrétaire telle que fixée par la loi. Cette motion n'est pas secondée.

Le Dr P. H. Laporte secondé par D. M. Martin propose que le secrétaire soit tenu de donner une garantie telle que voulue par l'article 74 de l'acte des écoles, et que l'endosseur soit une compagnie de garantie incorporée. Adopté.

La commission ayant décidé que le secrétaire soit un de ses membres, les applications de M. E. Clarest, Donat Daigle et Alonzo Martin sont déposées sur la table sans être considérées.

M. Denis Martin propose que M. T. M. Richards soit nommé secrétaire et le Dr Laporte secondé.

Sur un rapport de M. L. R. Bélauger disant que la compagnie d'assurance n'a encore rien payé pour les dommages causés par le feu à l'école de la 21ème Avenue, le secrétaire est requis de demander un règlement sans délai.

On demande au secrétaire de préparer la liste des taxes pour l'année 1926-27 et de la soumettre au bureau pas plus tard que le 30 août; de plus, il est autorisé à rencontrer le conseil de ville, afin d'ajuster certaines taxes dues sur les propriétés dont la ville a pris possession.

Une lettre de M. Peacock recommandant d'engager Mlle Ella Lozier pour le département des sciences domestiques, au salaire de \$1700, est communiquée aux commissaires. Le Dr Laporte propose d'accepter les services de Mlle Lozier au salaire de \$1500, et que le secrétaire soit autorisé de faire l'offre immédiatement par télégramme.

On demande au secrétaire de faire rapport d'ici au 10 août sur la condition des propriétés scolaires, amueusement, nombre de classes requises, matériel d'enseignements etc.

LE PAPE CONTINUE A PRIER POUR LES CATHOLIQUES DU MEXIQUE

Le président Calles refuse l'offre de trêve de l'épiscopat — Des négociations. — Arrestations.

Rome, 3.—Accompagné par les cours laïque et ecclésiastique, le Saint Père s'est rendu officiellement à la chapelle Pauline, hier, afin d'y gagner l'indulgence de la Portioncule, ou de Saint François d'Assise, dont le 700ème anniversaire est, actuellement célébré dans toute l'Italie. En présence des prélats du Vatican, le Souverain Pontife a de nouveau prié pour les catholiques éprouvés du Mexique.

PRETRES SUSPENDUS
Mexico, 3.—L'abbé M. J. O. Calvo, archiprêtre attaché à la basilique de la Gaudeloupe, a été suspendu par l'archevêque de Mexico, pour avoir voulu provoquer un schisme chez les catholiques de sa localité, en voulant reprendre les services religieux en contravention des ordres de l'épiscopat.
Angel Vivanco, un catholique

L'HON. M. VENIOT DANS GLOUCESTER

Caraquet, N.-B., 3.—L'hon. M. P. J. Veniot, ex-premier ministre du Nouveau Brunswick, a été choisi par les libéraux de la division de Gloucester, hier pour défendre leurs intérêts aux prochaines élections fédérales. Il donnera donc sa démission comme chef libéral à la Législature provinciale. M. J. G. Robichaud, qui représentait cette division dans le dernier parlement et qui était le seul député libéral du Nouveau Brunswick, a annoncé sa retraite.
Le résultat de la dernière élection générale dans Gloucester, en 1925, fut le suivant:
J. G. Robichaud, libéral 6,254
J. B. Hachey, conservateur 5,272
Maj. pour M. Robichaud 982

M. EMMERSON DANS WESTMORELAND

Moncton, N.-B., 3.—M. H. R. Emmerson, de Dorchester, fils de feu l'hon. Emmerson, a été choisi comme candidat libéral dans Westmoreland N.-B., aux prochaines élections fédérales.

M. DOUCET CHOISI DANS KENT

Reyton, N.-B., 3.—M. A. J. Doucet, ex-député du comté de Kent, a été choisi candidat conservateur hier, à la convention tenue à Reyton.

"Happy Sam" passe par Edmundston

"Happy Sam", de son vrai nom Sam Diamond, est un jeune homme de vingt-et-un ans qui actuellement fait le tour du monde en bicyclette. Parti de Los Angeles en février 1922, il a parcouru déjà plus de vingt-neuf mille milles, traversant trente-sept états de la République américaine, six états du Mexique, l'île de Cuba en entier, et six provinces canadiennes: Colombie-Britannique, l'Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario et Québec.

Ce jeune aventurier traverse maintenant le Nouveau Brunswick et se dirige vers Halifax pour se rendre en Angleterre. Son compagnon de voyage est un jeune chien-loup d'un mois dont on lui a fait cadeau à Montréal. Dans cette ville la compagnie C. C. M., a remis son bicycle en bon ordre et lui a fourni les pneus gratuitement.

"Happy Sam" est parti de chez lui avec cinquante sous dans sa poche. Il gagne sa vie en vendant des cartes avec son portrait et explications de son voyage. Il se propose d'écrire un livre racontant tous les détails et incidents de son voyage.

éminent de la Gaudeloupe, entreprit le mouvement et influence l'abbé Calvo et trois chanoines, qui furent aussi suspendus.
La population catholique est opposée à ce mouvement.

UN REFUS
Mexico, 3.—Le président Calles a refusé la proposition qui lui a été faite par l'épiscopat mexicain de conclure une trêve dans la controverse religieuse. Le président a déclaré:
"L'exécutif a déjà fait connaître son opinion au sujet de la situation religieuse. Répondant à la déclaration de l'épiscopat, je dirai que le gouvernement fédéral mexicain ne se préoccupera pas d'agir avec toutes les lois voulues pour appliquer les lois de ce pays."

Bien que le président Calles ait rejeté l'offre d'une trêve, des négociations se poursuivent personnellement entre le procureur-général Ortega et un haut dignitaire de l'église mexicain dans le but d'amener un règlement acceptable. Plusieurs de ceux qui observent la situation disent qu'il y a possibilité, malgré la déclaration catégorique du président d'en venir à une entente, à condition que chaque partie ne soit pas appelée à céder ouvertement sur ses principes déjà énoncés.

REPRESENTATIONS
Mexico, 3.—On vient d'apprendre que des représentations qui équivalent, dit-on, à une protestation, ont été transmises au secrétaire d'Etat par le conseil général des Etats-Unis, Weddell, à la suite de la main-mise opérée sur les propriétés religieuses américaines au Mexique depuis la mise en vigueur des nouveaux règlements anti-religieux.

CE COMLOT
Bien que l'on constate l'existence d'un certain malaise dans plusieurs parties du Mexique, le calme qui a régné en cette ville depuis l'excitation de samedi soir, alors que cessèrent les offices religieux dans les églises, se continue. On apprend que la même tranquillité règne dans les autres centres nationaux.

La police a déclaré hier que le complot contre la vie du président Calles, éventé samedi soir, n'était qu'en voie de potpourris. Toutefois, elle a arrêté six autres hommes et une autre femme en plus de ceux et de celles coffrés samedi. Les agents sont d'avis que l'affaire en question ne prit jamais un aspect sérieux et qu'il s'agit plutôt d'une violente discussion entre un petit groupe dans une résidence privée au sujet de la situation religieuse, et qu'aucune mesure n'avait été prise pour mettre ces menaces de mort à exécution.

Le boycottage économique déclaré pour protester contre la politique anti-religieuse du gouvernement ne semble pas avoir beaucoup d'effet à Mexico. Toutefois les cercles commerciaux entretiennent une certaine appréhension à l'égard de la limitation des affaires à l'achat des nécessités absolues de la vie, ainsi que le propose la Ligue. Les hommes d'affaires redoutent d'en sentir bientôt les effets.

Dans bien des villes, les maisons et les magasins sont tendus de noir, les gens évitent les amusements et n'achètent que les articles nécessaires à leur subsistance.

A Mexico toutefois, les théâtres ont été achalandés et un combat de taureau a attiré une grande foule, dimanche dernier.

Nogales, Ariz., 3.—Une dépêche de Mexico au Nogales Herald, reçut hier soir, annonçait: "Des personnes ont été tuées et plus d'une centaine ont été blessées dans des démonstrations qui ont eu lieu à Mexico, hier, en rapport avec les nouveaux règlements religieux."

ECRASSE PAR UN VOYAGE DE FOIN

Un affreux accident est arrivé à Enoil Coffin, fils de M. Fred Coffin de Madawaska, Me., ces jours derniers. Alors que le jeune garçon s'en revenait chez lui sur un voyage de foin, il glissa et tomba entre le cheval et la voiture. La roue lui passa sur le corps, lui infligeant de graves blessures internes. La hanche droite a été fracturée. On a transporté immédiatement le petit malade à l'Hôtel-Dieu de St-Basile où les médecins espèrent le sauver.